RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

E X A

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 40 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 4 RUE MONSEIGNEUR MONDON
97400 SAINT-DENIS

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
de SAINT-DENIS (RÉUNION)
Dépôt du : 04 OCT. 2005
N° 3032
R.C. : 86B112

RCS SAINT-DENIS B 337 725 949

□□□□□□□□□□□□□□□□□□

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2005

□□□□□□□□□□□□□□□□□□

B 337 725 949

L'an deux mille cinq et le vingt huit juin à neuf heures, les actionnaires de la société se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel, que comme mandataire.

Monsieur Pierre NATIVEL, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Messieurs Philippe MAISONOBE et Pierre Yves TESSIER sont nommés scrutateurs.

Monsieur Philippe ERIAUD est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus du tiers des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'Assemblée, certifiée exacte par les membres du bureau,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

[redacted]

Puis Monsieur le Président déclare que la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la dénomination sociale ;
- Modification des statuts résultant de la décision sus visée ;

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration :

« Chers Actionnaires,

Dans le cadre de l'évolution de nos relations avec le réseau ERNST & YOUNG, il nous incombe de réviser notre communication et plus particulièrement de modifier notre dénomination sociale. C'est pourquoi nous vous proposons d'adopter comme nouvelle dénomination sociale « EXA » et de modifier en conséquence l'article 2 de nos statuts. Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises. »

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale :

« EXA»

En conséquence , l'Assemblée Générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 2 des statuts dont la nouvelle rédaction devient :

« article 2-dénomination

La dénomination est : EXA «

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[redacted]

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

